



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept et le vingt-neuf mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Carnas au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Olivier GAILLARD, Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 mars 2017

Date d'affichage : le 23 mars 2017

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 42

Votants : 42 + 6

Votants par procuration : 6

Absents excusés : 4

Absents : 4

Présents : MM. GROSMAITRE Jean Yves, CRUVEILLER Fabien, GILHODEZ Thierry, ROUDIL Joël, LAYRE Jacques, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, ALEGRE André, Mme PRATLONG Nicole, MM.MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, CAUVIN Bernard, VINCENT Jean Claude, Mme SEGURA Delphine, M.BUCHOU Serge, Mme ROMERO Maryse, MM.FELIX Freddy, CASTANON Philipe, Mme RUBIO Cendrine, M.ALARY Rémy, Mmes SOUCHE Martine, TRUMPLER Bettina, MM.DREVON Nicolas, CATHALA Serge, Mmes AUBERT Martine, PEREZ Cécile, MM. CARLIER Georges, CERRET Michel, Mme RIFKIN Sonia, MM. MAZAUURIC Pierre, Mmes DUMAZERT Sabine, LEFORT Véronique, M.LAURITA David, Mmes SOUTOUL Marie-Christine, LAURENT Stéphanie.

Procurations de :

Mme TOURNEREAU Anaïs à M.DREVON Nicolas
M. CAZALIS Sébastien à CATHALA Serge
Mme BRUNEL Isabelle à AUBERT Martine
Mme VIGOUROUX Dany à Mme PEREZ Cécile
CASTANET Claude à M. GAILLARD Olivier

Absents excusés : MM. CAHU Robert, OLIVIERI Bruno, Mmes MEUNIER Hélène, MOLLARD Alexandra

Absents : MM. ALBEROLA Laurent, LAGARDE Jean-Louis, LABRUGUIERE Eric, BARON Jérôme, BOUCHI LAMONTAGNE Jean Claude, Mme BARON Réjane, MM. TARQUINI Joseph, MOH Cyril, RETCHEVITCH Jean Luc, MONEL José

Secrétaire de séance : Mme LAURENT Stéphanie

Début de séance : 18h30

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 • Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr



POLE ADMINISTRATION GENERALE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur GAILLARD explique que ce débat doit donner lieu à une délibération. C'est ce que précise la circulaire n° 93-52 du 25 février 1993 (Ministère de l'Intérieur) rappelée par les circulaires relatives à la liste des informations à communiquer aux élus pour la préparation des budgets.

La tenue de ce débat constitue un stade préliminaire de la procédure budgétaire : à son terme, aucune décision ne s'impose au Président qui, en tant qu'exécutif, prépare et propose le budget, ni à l'Assemblée délibérante qui ne vote le budget qu'au cours d'une séance ultérieure.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) n'a donc pas en lui-même de caractère décisionnel. La circulaire du 24 février 1993 a néanmoins prévu qu'il devait donner lieu à une délibération qui consiste en fait à prendre acte de la tenue du débat, ce qui permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

Le Président fait une synthèse orale des documents relatifs au DOB et propose à l'assemblée d'en débattre.

Le Conseil Communautaire prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires 2017 s'est tenu ce jour et a été clôturé à 19h09.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Olivier GAILLARD.